RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Société par actions simplifiée à associé unique
A.I.D.
Capital 1.000
Siège social
51 BD Paul Vaillant Couturier
94200 Ivry-sur-Seine
882 389 893 RCS Créteil

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à associé unique du 01 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le trente juin
À onze heures

Mme Dounia AFERMACH, demeurant [redacted] associé unique de la société par actions simplifiée à associé unique A.I.D., dont le siège est situé [redacted] Ivry-sur-Seine, ■ pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social de la société
- Modification des statuts

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société

Première résolution
L'associé décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social :
De : [redacted]
À : [redacted]

Deuxième résolution
Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'associé décide de modifier les statuts de la manière suivantes :

Article 5 : SIEGE SOCIAL
Le siège social est situé au [redacted]

Troisième résolution
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président

[redacted]